



## **Les missions réglementaires du DIRECTEUR DE MATCH**

### Article 421 – Le directeur de match

#### Ses missions pendant la rencontre

- Suivre la rencontre en retrait de la ligne médiane, entre les deux bancs de touche. S'assurer de la bonne tenue de la table de marque.
- En cas de carence de la tenue de la table de marque, aider l'arbitre en notant les entrées et sorties des joueurs de l'aire de jeu suite à exclusions ou remplacements.
- Relever le détail du score et le communiquer à l'arbitre en fin de rencontre.
- Assurer, en collaboration avec l'arbitre, la gestion des exclusions temporaires.
- Aider aux remplacements des joueurs (liaison table de marque/arbitre).
- Avertir l'arbitre si une entrée irrégulière sur l'aire de jeu échappe à sa vigilance.
- Pour le délégué sportif, relever tout acte grave de jeu déloyal des personnes inscrites sur la feuille de match qui aurait pu échapper à la vigilance de l'arbitre et aux juges de touche officiels par application des règlements.
- Pour le directeur de match, observer attentivement le déroulement du match, noter tout acte de brutalité caractérisée ayant entraîné une blessure (évacuation du joueur) et ayant échappé à la vigilance de l'arbitre. Dans ce cas, noter le nom et le numéro de licence de la personne fautive et les porter sur le procès-verbal.
- Veiller à la bonne discipline du banc de touche.
- Intervenir dès que la composition du banc de touche des équipes ne sera plus conforme au règlement établi ou lorsqu'un des occupants des bancs de touche devra être rappelé à l'ordre. Cette situation devra résulter, soit de la sortie de l'intéressé de la zone qui lui est affectée, soit d'un comportement publiquement contestataire ou antisportif, soit de paroles déplacées adressées à un ou à des officiels du match.
- Au premier manquement, rappeler à l'ordre verbalement le fautif.
- En cas de récidive ou dans les cas graves, demander à l'arbitre d'exclure temporairement ou définitivement, le fautif du banc de touche. Celui-ci devra alors quitter l'enceinte de jeu. Cette exclusion fera l'objet d'un rapport avec nom et numéro de licence.
- Contrôler que les mesures de sécurité autour du terrain sont bien respectées (personnes non autorisées à séjourner dans l'enceinte de jeu).
- Ne pas hésiter à rappeler à l'ordre, le cas échéant, le dirigeant intervenant à la sonorisation.
- Faire prendre par le dirigeant responsable de la sécurité toutes dispositions utiles pour assurer la sécurité de l'arbitre et des juges de touche avant, pendant et après la rencontre.